



Lycée Dupuy de Lôme
**Académie de
Rennes**



Erasmus+



Cofinancé par
l'Union européenne

PLAN INCLUSION LYCEE DUPUY DE LOME LORIENT

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 comprend 4 priorités:

L'inclusion et la diversité
L'environnement et la lutte contre le changement climatique
La transformation numérique
La participation active à la vie démocratique/citoyenneté

En tant qu'établissement titulaire de la [Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur \(ECHE\)](#), nous nous engageons à offrir des mobilités accessibles, équitables et porteuses de sens.

Les participants répondant aux critères obligatoires du BOEN N°3 du 16 janvier 2025 ont droit à un complément financier inclusion

Pour les participants, ces mobilités sont une source d'enrichissement personnel et professionnel : **développement de compétences interculturelles, découverte de nouvelles approches professionnelles, et renforcement de la confiance en soi.**

Mobilité de formation pour la communauté éducative et mobilité de stage pour les étudiants

- **Mobilités de formation (5 jours)** : Ouvertes à nos enseignants et personnels administratifs, ces mobilités incluent des **formations structurées** ou du **job shadowing** (observation et immersion dans le quotidien d'un établissement partenaire européen). Les thèmes abordés sont variés : pédagogie inclusive, gestion de projet, outils numériques, administration, etc.
- **Mobilités de stage pour les étudiants** : Nos étudiants effectuent des stages en immersion dans des environnements professionnels diversifiés. Ils développent des compétences interculturelles, gagnent en autonomie et préparent leur insertion professionnelle. Les stages Erasmus donnent droit à une reconnaissance sous forme d'ECTS en BTS.

Un complément financier pour les personnes en situation de handicap ou en ALD

Le lycée Dupuy de Lôme s'engage à respecter les principes de la [Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur \(ECHE – European Charter for Higher Education\)](#) notamment le respect du principe de non-discrimination et la garantie d'un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en particulier des personnes moins favorisées.

Une attention particulière est portée à la préparation et l'accompagnement des publics avec moins d'opportunités pour lever les freins et les appréhensions à un départ à l'étranger. Les conditions de réalisation de la mobilité doivent être suffisamment préparées ainsi que le **suivi individualisé du participant tout au long de sa période à l'étranger** afin de s'assurer de sa pleine intégration dans son nouvel environnement de vie, d'étude ou de stage. Les contacts

avec le participant sont réguliers (visio et téléphone) afin de s'assurer de sa bonne intégration, de la qualité pédagogique de la mobilité et réadapter si besoin le séjour à l'étranger.

Parmi les facteurs limitant la mobilité, sont cités les obstacles socio-économiques, mais aussi le handicap ou les problèmes de santé :

- Handicap (participants à besoins particuliers) : personnes présentant un handicap moteur, sensoriel, mental, cognitif, ou psychique
- Problèmes de santé : personnes souffrant de problèmes de santé chroniques ou de maladies graves.

Un complément financier forfaitaire « inclusion » peut être attribué à ces publics, afin de faciliter et d'encourager leur mobilité.

Etudiants concernés par le soutien à l'inclusion lycée Dupuy de Lôme

Le complément financier forfaitaire de soutien pour l'inclusion des organismes est destiné aux apprenants.

Pour les projets AC1 sup, seuls les étudiants sont concernés par ce forfait appelé « complément financier inclusion ».

	Enseignement Supérieur	JUSTIFICATIFS
Boursiers	Obligatoire ⁴ échelon 6 et 7	Attestation Crous
Affection Longue Durée	Obligatoire	Attestation de décision MDPH <u>ou</u> attestation de maladie longue durée <u>ou</u> carte d'invalidité ... PAP et PAI validés
Situation de handicap	Obligatoire	
Habitants des zones de France ruralités revitalisation	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	L'apprenant peut fournir une attestation de domicile. Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, celle-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant.
Habitants des quartiers prioritaires de la ville	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	
Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement	Au cas par cas selon la situation Si un accord de l'agence a été donné pour une prise en charge sur coûts réels, les factures seront demandées

Par ailleurs, une prise en charge des coûts aux frais réels sur présentation des justificatifs peut être sollicitée lorsque les situations des personnes concernées occasionnent des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne couvrent pas.

Dans ce cadre, les situations liées à un handicap ou à une Affection Longue Durée (ALD) sont examinées en priorité.

<https://agence.erasmusplus.fr/priorites-et-thematiques/handicap/>